



Abidjan, le

N° \_\_\_\_\_/MEF/Cabinet/FSGE

**RAPPORT D'ACTIVITE DU MOIS DE FEVRIER 2021**  
**FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES (FSGE-COVID-19)**

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE-COVID-19) a été créé par l'Ordonnance n°2020-383 du 15 avril 2020, avec une dotation initiale de 100 milliards de FCFA, en vue d'apporter un soutien financier aux Grandes Entreprises du secteur privé sur toute l'étendue du territoire national dont les activités ont été affectées négativement par la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du FSGE-COVID-19, l'assistance technique de la Société Financière Internationale (SFI) a été obtenue pour le recrutement d'un cabinet international et le financement de ses honoraires, en vue d'assister le Comité de Gestion pour la rédaction du manuel de procédures administratives, financières, comptables, de reporting et de contrôle des opérations du Fonds.

Par ailleurs, plusieurs textes et documents ont été élaborés en vue de l'opérationnalisation du fonds, ce sont :

- Arrêté interministériel N°814/MEF/MCI/MBPE du 02 septembre 2020, fixant les modalités de fonctionnement du FSGE-COVID-19 ;
- projet d'arrêté portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Exécutif du FSGE-COVID-19 ;
- règlement intérieur du FGSE-COVID-19 ;
- mécanisme de plaintes et réclamation ;
- procédure de mise en place des prêts directs ;
- procédure d'engagement des dépenses de fonctionnement du FSGE-COVID-19 ;
- prototype de la plateforme web d'inscription des entreprises en ligne et de gestion des bases de données d'informations liées à leur demande ;
- budget de fonctionnement (ressources/emplois) du FSGE-COVID-19.

## **II. OBJECTIFS DU FONDS DE SOUTIEN**

L'objectif du FSGE-COVID-19 est d'apporter un soutien financier à toutes les Grandes Entreprises implantées sur toute l'étendue du territoire ivoirien, notamment sur la préservation de l'outil de production des entreprises et les emplois.

Tous les secteurs d'activités sont éligibles au financement du FSGE-COVID-19, avec une priorité mise sur les entreprises appartenant aux secteurs d'activités fortement affectés par la crise, tels que : le Tourisme et l'Hôtellerie, la Restauration, le Transport et le Commerce.

### III. ACTIVITES DES FONDS DE SOUTIEN

Les activités du Fonds au mois d'avril ont concerné principalement l'élaboration du manuel de procédure, du mode opératoire du nouveau dispositif et de l'organigramme du Secrétariat Exécutif.

Ces documents ont été élaborés par les experts de l'UE afin de permettre l'opérationnalisation de la phase 2021 du Fonds.

#### 3.1. Octroi des crédits

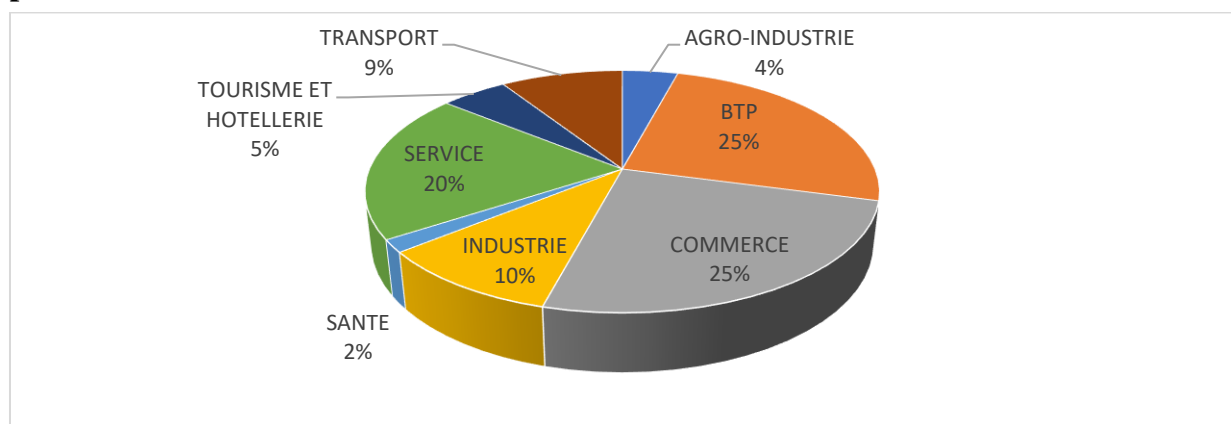
IL n'y a pas eu de d'octroi de crédit dans le mois d'avril.

#### 3.4 Conclusion générale sur les entreprises accompagnées par le FSGE-COVID-19

Depuis le début de la mise en place du dispositif FSGE-COVID-19, à date du 28 février 2021, il s'agit de cent vingt (120) dossiers d'entreprises qui ont été approuvés par le Comité de Gestion d'un montant octroyé de **29 082 719 330 FCFA**.

Le diagramme sectoriel ci-dessous indique la répartition sectorielle des demandes. Il fait ressortir que les demandes sont faites par les entreprises des BTP (25%), du Commerce (25%), des Services (20%), de l'Industrie (10%), des Transports (09%), de l'Agro-industrie (04%), du Tourisme et de l'hôtellerie (05%), Santé (02%).

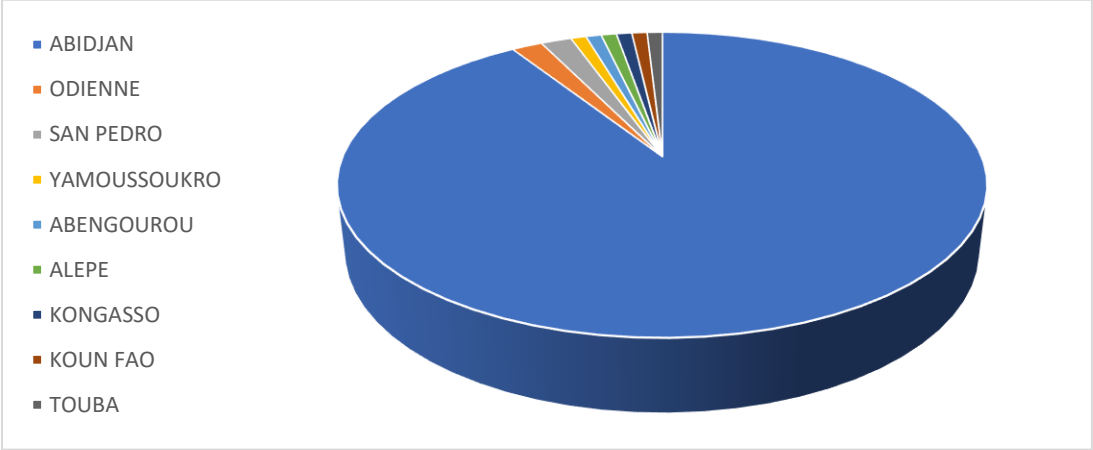
**Graphique 8 : Diagramme sectoriel des demandes approuvées par le CDG des deux phases**



Source : Secrétariat Exécutif FSGE-COVID-19

Concernant la localisation de ces entreprises bénéficiaires du Fonds, le diagramme sectoriel ci-dessous indique que ces entreprises sont localisées dans le district Autonome d'Abidjan (92%) et à l'intérieur du pays (08%).

**Graphique 9 : Diagramme sectoriel des adresses géographiques des demandes approuvées par le CDG**



Source : Secrétariat Exécutif FSGE-COVID-19.

